

La situation des archives centrales dans l'ex-Union soviétique

PAR BRIGITTE STUDER, BERNHARD H. BAYERLEIN ET ANDRÉ LASSERRE

Le texte qui suit reprend en version abrégée la première partie d'une contribution de Brigitte Studer, Bernhard H. Bayerlein et André Lasserre publiée dans la revue des Archives fédérales suisses *Etudes et Sources / Studien und Quellen* (Bern), no 20, 1994, pp. 283-313, sous le titre «Des archives russes en tant que source de l'histoire suisse contemporaine». Il se propose de faire le point sur les changements intervenus dans la politique archivistique russe depuis l'ouverture des fonds documentaires de l'ex-Union soviétique. Il veut en outre aborder quelques problèmes qui se sont posés depuis lors pour la recherche. La deuxième partie de l'article qui contient une caractérisation des fonds intéressants du nouveau paysage archivistique en Russie va être publié dans le prochain numéro.³

Ajoutons que depuis janvier 1995 de nouvelles dispositions légales promulguées par Eltsine instaurent des difficultés supplémentaires pour accéder aux documents d'archives. Une commission doit maintenant entreprendre de déclassifier toute une série de fonds qui étaient, jusqu'ici, librement accessibles. Ainsi, pour les Archives dites du Komintern, les fonds des secrétariats Dimitrov, Manuil'skij et Pjatnickij sont actuellement fermés.

L'ampleur du changement ne peut se mesurer que si l'on tient compte de la tradition de la Russie en ce domaine. La conception occidentale selon laquelle les archives appartiennent au domaine public et ne constituent pas seulement un instrument au service de l'Etat n'a jamais pu s'y ancrer, selon la spécialiste américaine Patricia K. Grimsted.⁴ De Pierre le Grand aux bolcheviks, l'exploitation des archives avait servi au mieux à un but pédagogique défini pour façonner l'homme conforme à un certain projet de société, au pire à légitimer les actes du souverain ou du parti.

-
- 3 Cet aperçu de la situation générale des archives russes et de quelques fonds ayant trait à l'histoire suisse se fonde sur des recherches entreprises dans le cadre d'un projet pilote du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNSRS) mené par Bernhard Bayerlein et Brigitte Studer sous la direction d'André Lasserre (cf. notre Rapport sur le projet de recherche no 11-34462.91 «Recherches préliminaires en vue d'une édition commune suisse, allemande et russe de documents soviétiques sur l'Internationale communiste»), ainsi que sur la communication de Brigitte Studer présentée lors du colloque helvético-russe «Les relations intellectuelles entre la Suisse et la Russie», Berne, 13-14 septembre 1993. Cf. également Brigitte Studer, «Die Öffnung der russischen Archive. Neue Perspektiven für die historische Forschung», *Neue Zürcher Zeitung*, no 172, 26. Juli 1994.
- 4 Patricia K. Grimsted, *Intellectual Access and Descriptive Standards for Post-Soviet Archives: What Is to Be Done?*, Princeton, *International Research & Exchange Board Scholar Services*, mars 1992, pp. 9-11.

jusqu'à récemment, les historiens russes étaient soumis à d'étroites contingences dans leurs recherches. Même les quelques privilégiés qui avaient obtenu le droit d'accès aux fonds nécessaires n'étaient pas autorisés à consulter les inventaires et les fichiers. Ils ne disposaient donc pas de ce droit aussi indispensable à un travail efficace que l'accès aux documents même, l'accès aux outils de recherche, ce que les Américains appellent «intellectual access». De plus, de nombreux interdits étaient imposés aux chercheurs soviétiques. Il était par exemple hors de question de mentionner quoi que ce soit ayant trait aux questions financières de l'Internationale communiste.⁵

Après la tentative de coup d'Etat du 19 août 1991 et la dissolution de l'URSS quatre mois plus tard, l'institution centrale de direction des archives, *Glavarkhiv*, fut défaite, les archives appartenant au Parti communiste soumises au contrôle de l'Etat. Un Comité pour les affaires archivistiques du gouvernement de la Fédération de Russie, le *Roskomarkhiv* (aujourd'hui *Rosarkhiv*), fut chargé de la restructuration. Selon son responsable, Rudolf G. Pikhaja, la nouvelle instance à la tête de dix-huit archives fédérales reprit à son compte près de 204 millions «d'unités d'archives», dont le contenu peut varier entre quelques pages et plusieurs centaines⁶ Depuis le début 1993, après une nouvelle réorganisation, le *Rosarkhiv*, le Service

des archives d'Etat, a la charge des principaux fonds du pays. Dans cette «civilisation du rapport», comme l'a appelée l'historien Nicolas Werth, leurs dimensions sont gigantesques. A condition que les estimations officielles s'avèrent exactes, elle dépasserait de loin la plus grande institution du genre dans le monde, la *Library of Congress* à Washington, qui possède cent million de documents selon son responsable James H. Billington.⁸ Même si les fonds sont répartis entre diverses archives, le chiffre cité plus haut reste impressionnant, puisqu'une seule administration en est responsable.

La portée des inévitables lacunes n'est pas aisée à évaluer, personne ne détenant une vue d'ensemble sur les fonds conservés dans les archives russes. Alors que certaines institutions, comme les anciennes archives centrales du parti (aujourd'hui le Centre russe de conservation et d'étude des documents en histoire contemporaine), possèdent des inventaires très détaillés et très complets, d'autres, telles les Archives de la politique extérieure (divisées entre celles de l'Empire russe et celle de la Fédération de Russie) qui rassemblent la documentation du Ministère des Affaires étrangères, en sont exemptes⁹ Mais même des archives bien cataloguées peuvent réserver des surprises. Chaque grande institution détenait des fonds, voire des départements secrets (*spezkhrani*), ignorés parfois même des

5 Leonid Babichenko, «The International Red Aid», à paraître in *The Communist International and its National Sections, 1919-1943*, éd. par Jürgen Rojahn, aux Editions Lang (Berne) 1995.

6 Des indications en kilomètres linéaires restent rares.

7 Nicolas Werth, «De la soviétologie en général et des archives russes en particulier», in *Le Débat* 1993, no 7, pp. 127-144.

8 Alain Frachon, «Une plongée dans les archives de l'ex-Union soviétique». *Le Monde*, 27 mars 1992.

9 Cf. S. F. Gorlov, F. Kovalev, «Die Politischen Archive des sowjetischen Aussenministeriums», in *The International Newsletter of Historical Studies on Comintern, Communism and Stalinism* 1992/1993, nos 1/2, pp. 11-12; Vladimir V. Sokolov, «Arkhiv vnesnoj politiki Rossijskoj Federatsij-istorikam», in *Novaja i novejsaja istorija* 4, juillet-août 1992, pp. 156-165; Vladimir V. Sokolov. Sven G. Hotzmark, «Note on the Foreign Policy Archive of the Russian Federation», in *Cold War International History Project Bulletin*, automne 1993, no 3, pp. 26 et 52 sq.

collaborateurs.¹⁰ De plus, même les matériaux du parti communiste n'étaient pas réunis en un seul lieu, mais dispersés dans plus de 140 dépôts. Cet état de fait s'est partiellement perpétué, puisque les documents du parti sont toujours répartis entre au moins trois centres principaux, dont un, les Archives présidentielles (ou du Kremlin), reste inaccessible pour l'heure.

Or, pour être en mesure de suivre le cheminement des prises de décisions, il importe de consulter l'ensemble des dépôts complémentaires des instances y ayant pris part. Desideratum qui est actuellement irréalisable, certaines archives étant partiellement fermées (le Centre de conservation de la documentation contemporaine), d'autres en principe totalement (les archives de l'ancien KGB). Une autre limitation résulte de la pratique en vigueur jusqu'à très récemment qui autorisait le secrétaire général du parti, ou respectivement le président, à prélever ce que bon lui semblait des archives pour sa documentation personnelle. Il arrive aussi que le chercheur tombe sur la mention «déposé ailleurs», ce qui laisse supposer qu'il est question des fonds des organes de sécurité. Le déplacement successif de fonds d'une archive à l'autre empêche de

localiser certains documents. Le cas le plus fameux concerne la version russe des protocoles secrets consécutifs au pacte germano-soviétique du 23 août 1939, dont même la commission Jakov'lev, spécialement mise en place en 1989 pour éclaircir ce chapitre de l'histoire soviétique, n'avait pu trouver la trace. C'est en 1992 seulement qu'il a été officiellement possible d'établir qu'ils étaient conservés dans les Archives présidentielles.¹¹ Les archives dites «spéciales» présentent un cas encore plus patent de la pratique du secret en Union soviétique. Jusqu'à ce que les *Izvestija* révèlent leur existence en juin 1989, elles étaient totalement inconnues. Leur utilisation était réservée à l'administration étatique, aux services de renseignements avant tout. Elles rassemblent en effet des dépôts allemands, français, belges, hollandais, danois et polonais séquestrés à la fin de la Seconde Guerre mondiale.¹² La restitution de ces fonds - quoi qu'elle ait semblé possible un certain temps - est actuellement bloquée. Ces obstacles étaient encore amplifiés jusqu'il y a peu par l'absence de législation. Seuls un décret présidentiel daté du 14 janvier 1992, ainsi qu'un décret du Soviet suprême voté le 19 juin de la même année servaient de ligne de conduite définissant les modalités d'accès aux

10 Stefan Creuzberger, Ruud Veltmeijer, «Forschungsarbeit in Moskauer Archiven. Ein Erfahrungsbericht», in *Osteuropa* 1993, no 3, pp. 271-279, ici pp. 276-277.

11 Avec d'autres documents tirés de ces archives, ils sont publiés en version russe et allemande in *Voprosy Istorij* 1993, no 1, pp. 6-15, et aussi in Documents of Foreign Policy, 1939, vol. XXII, Book I: January-August; Book II: September-December 1939, Moscow, Mezhdunarodnie Otnosenja, 1992 (en russe).

12 Sur l'itinéraire de ces fonds, cf. Patricia K. Grimsted. «Perestroika in the Archives? Further Efforts at Soviet Archival Reform», in *The American Archivist*, 54, 1991, pp. 70-95, ici pp. 76-77; du même auteur, «Beyond Perestroika: Soviet Area Archives After the August Coup», Princeton, IREX Scholar Services, 1992, pp. 22-25 (cf. *The American Archivist*, 55, 1992, pour la version finale de cet article) et du même auteur, «Introduction: Russian Archives in a New World Setting», in *Archives in Russia, 1992. A Brief Directory; Part I: Moscow and St. Petersburg*, International Research & Exchange Board/Committee for Archival Affairs of the Government of the Russian Federation, pp. XXXVII-XL. Cf. également Jürgen Zarusky, «Bemerkungen zur russischen Archivsituation», in *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 41, 1993, no 1, pp. 139-147, ici pp. 142-145; «Zwischen den Fronten. Kulturgüter als Kriegsbeute - und ihre Rückführung» et «Befreiung aus 'Gefangenschaft'. Kulturgüter als Kriegsbeute und ihre Rückführung II», *Neue Zürcher Zeitung*, no 74, 30 mars 1993 et no 75, 31 mars 1993.

archives.¹³ Quoique le premier contînt des dispositions très restrictives (en fait les anciennes dispositions soviétiques), qui permettaient d'imposer l'embargo à la presque totalité des papiers de l'ex-parti communiste, on n'y eut guère recours. La pratique s'orientait plutôt sur les idées directrices du projet élaboré sous mandat de la commission parlementaire, mais refusé ensuite. Ainsi, le règlement provisoire pour les usagers du Centre russe de conservation et d'étude des documents en histoire contemporaine (les anciennes Archives centrales auprès du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique (PCUS) et les Archives du Komintern) prévoit un délai de fermeture de 30 ans, pouvant toutefois être élargi à 75 ans dès lors que des intérêts personnels seraient en jeu.¹⁴ Mais l'absence de force législative laissa également la porte ouverte à un certain nombre d'abus, en particulier en 1992, «l'année folle», lorsqu'il semblait possible d'acquérir à peu près n'importe quel document par voie d'achat. Elle donna lieu à des publications hâtives, hors contexte, sensationnalistes et souvent motivées par des intérêts politiques.¹⁵ Mais les médias ne sont pas seuls en cause. Certains chercheurs purent monnayer l'accès aux archi-

ves du KGB, réservées en principe aux membres de la famille d'une personne victime de la répression. Outre le problème déontologique que cette commercialisation à grande échelle posait à la recherche scientifique, elle menaçait aussi de défavoriser les étudiants et les historiens travaillant avec peu de moyens.¹⁶ Depuis lors, les centres d'archives, écartelés entre des impératifs économiques et leur fonction de lieu de recherche, ont opté généralement pour une autre politique. Ils s'efforcent de parvenir à des projets de publication mixte avec des institutions scientifiques étrangères, l'un apportant les documents et éventuellement des chercheurs, l'autre le financement et, dans la majorité des cas, l'éditeur.¹⁷

S'il semble donc que les directeurs des centres d'archives aient trouvé une voie médiane pour faire face à leur dramatique situation financière tout en garantissant le libre accès possible aux particuliers, d'autres problèmes demeurent. La déclassification des documents, notamment des Archives présidentielles, obéit apparemment plus à des considérations politiques qu'académiques. Au lieu de procéder systématiquement, on a exhumé soit des documents utiles aux relations étrangères,

13 *Rossijskaja Gazeta*, 22 janvier 1992. Le décret présidentiel est également publié in Bernhard H. Bayerlein, Alexander Vatlin, «Zur aktuellen Situation der ehemaligen Parteiarchive in Russland. Informationen und Interviews», in *Osteuropa* 1992, no 11, pp. 966-977, ici p. 971. Quant au décret du Soviet suprême, il est reproduit en traduction anglaise dans les appendices de Grimsted, *Archives in Russia*, 1992, op. cit.

14 «Vremennye pravila raboty citalnogo sala RCKhIDNI». in *Naucno informacionnyj bjulleten'*, édité par le Centre russe de conservation et d'étude des documents en histoire contemporaine, 1992, no 1, pp. 19-20.

15 Rappelons la lettre de l'ancien dirigeant communiste Palmiro Togliatti datée de 1943, où ce dernier justifie de manière cynique la mort de prisonniers de guerre italiens en Union soviétique, publiée précisément quelques semaines avant les élections en Italie (cf. *La Stampa*, 2 février 1992, partiellement reproduite in *Est et Ouest* 10, 1992, no 98, pp. 2-4) et les informations sur des subsides du Labour Party britannique ébruitées également peu avant les élections.

16 Cf. à ce sujet le débat «Research, Ethics and the Marketplace. The Case of the Russian Archives», *Slavic Review*, 52, 1993, no 1, pp. 87-106.

17 Cf. entre autres Rudolf Pikhaja, «Zum Stand der Archivreform», in *The International Newsletter of Historical Studies on Comintern, Communism and Stalinism* 1994, nos 3-4 (extraits d'un article ayant paru in *Novaja i novejsaja istorija*, 1993, no 2, pp. 3-10).

soit des papiers permettant d'instruire le procès contre le parti communiste.¹⁸

Et, comme il ressort de l'inventaire en voie de publication des quelques six mille documents du secrétariat et du bureau politique du PCUS rendus accessibles au Centre de conservation de la documentation contemporaine, seule une infime minorité se rapporte à l'immédiat après-guerre.¹⁹ Par ailleurs, un certain éclecticisme caractérise également les documents publiés dans l'édition renouvelée de *Istoričeskii Arkhiv* et dans la nouvelle revue *Istocnik*, un supplément de la revue *Rodina*.²⁰ Face aux dérives possibles et parfois réelles et aussi pour apporter leur soutien à la conservation de biens culturels de grande valeur, les milieux scientifiques et politiques se sont mobilisés ces dernières années au niveau international: un premier appel fut lancé lors d'un colloque en septembre 1991 à La Chaux-de-Fonds, suivi d'un second en février 1992 lors d'un symposium à Mannheim.²¹ Le Conseil international des archives et le Conseil de l'Europe ont décidé de soutenir l'informatisation des archives de l'Internationale communiste selon le modèle du *Archivo General de Indias* à Séville.²² D'autres initiatives

suivirent.²³ L'objectif de ces initiatives internationales est de fournir d'abord une aide financière pour que la réorganisation des archives russes puisse se faire, mais il ne s'y limite pas. Car il importe tout autant d'encourager à une activité pour la sauvegarde des documents les forces sensibles à une ouverture et en particulier à une ouverture indépendante des impératifs politiques du moment. A ce sujet, la lutte entre les «faucons» et les «colombes» reste ouverte, ce qui explique certains brusques revirements actuels. Après l'ouverture tout azimut de l'année 1992, l'accès aux documents a été soumis à des restrictions nouvelles et sévères au printemps 1993. Elles étaient particulièrement tangibles aux Archives du Comité central de la Staraja Plochad, au Centre de conservation de la documentation contemporaine, où sont regroupés les dossiers du PCUS postérieurs à 1952 et où la salle de lecture est restée fermée aux chercheurs tout au long de l'été. Quels qu'aient été les motifs de ce durcissement, il est certain que l'ère de l'ouverture sauvage et incontrôlée est définitivement révolue. Elle a fait place à un réalisme politique qui juge que les secrets du défunt parti communiste constitu-

18 A propos du caractère éminemment politique de la déclassification cf. par exemple les remarques dans la *Neue Zürcher Zeitung*, no 206, 5-6 septembre 1992.

19 Une première liste comprenant 1001 entrées du fonds 89 du Centre de conservation de la documentation contemporaine est publiée dans la nouvelle revue *Arkhivno-informacionnyj bjulleten'*, 1993, nos 1-2. On annonce la publication de cinq autres.

20 A propos des nouvelles revues d'histoire en Russie, cf. Elke Scherstjanoi, «Neue russische Zeitschriften», in *Jahrbuch für Historische Kommunismusforschung*, 1, 1993, no 1, pp. 290-298; Wladislaw Hedeler, «Neue russische Archivzeitschriften», in *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 42, 1994, no 2, pp. 158-159.

21 Cf. à ce propos. Bernhard Bayerlein, «Europäische Kulturgüter in Gefahr», *Die Zeit*, 12-13 mars 1992.

22 Cf. Michael Vorbeck, «Archive in Moskau», *Europäische Zeitung*, avril 1993; Francesc Valls, «El Archivo de Indias, ejemplo para informatizar el de la III Internacional». *El País*, 9 août 1993. Les deux articles sont publiés in *The International Newsletter of Historical Studies on Comintern, Communism and Stalinism* 1994, nos 3-4. Cf. également «Qué historia». *El País*, 24 avril 1994.

23 Gerhard Wettig, «Internationale Bemühungen für die Sicherung und den Zugang zum Historischen Archiv des Aussenministeriums der Russischen Föderation», in *The International Newsletter of Historical Studies on Comintern, Communism and Stalinism* 1994, nos 3-4.

24 Cf. la lettre de protestation de cinq historiens russes et américains contre la menace de déplacer ces archives, *Izvestija*, 9 septembre 1993.

ent aussi les secrets de l'Etat russe. La nouvelle loi sur les archives, adoptée par le parlement après une longue gestation, le 7 juillet 1993, et rendue effective par un décret gouvernemental le 23 août en atteste.²⁵ Elle prévoit de soumettre l'ensemble des fonds d'archives de la Russie, qu'ils soient étatiques ou privés, à la juridiction de l'Etat. Cette disposition vise à empêcher la vente de documents, notamment à l'étranger. Elle impose en outre à leurs propriétaires de veiller à leur bonne conservation. Quant aux utilisateurs, ils reçoivent la garantie d'y avoir accès, à condition toutefois qu'un délai minimum de trente ans soit respecté. Or, ce délai peut être prolongé selon le degré du caractère «secret» d'un document. Ce caractère est défini par une seconde loi, du 21 juillet 1993, relative au secret d'Etat, qui prévoit qu'un document ne peut être divulgué si son contenu risque de nuire aux intérêts supérieurs de la Russie. De plus, les dossiers de la milice, de la sécurité d'Etat et des services de renseignements étrangers forment un cas à part. Les données de la vie privée des citoyens sont soumises, de leur côté, à un délai de consultation de 75 ans après leur établissement.²⁶

En dépit du caractère vague de certaines formulations, la loi sur les archives accomplit néanmoins un double acte révolutionnaire en inscrivant le droit d'accès aussi bien aux fonds qu'aux inventaires. Il n'empêche que subsistent des incertitudes. Le manque de moyens ne va-t-il pas constituer un frein à la réalisation des conditions nécessaires à une pleine accessibilité, telles que la confection des inventaires? La situation financière dramatique de la

plupart des archives, qui est toujours couplée à un vif intérêt des médias, ne risque-t-elle pas de favoriser la commercialisation des documents? Enfin, il faut déplorer la lenteur du processus de déclassification qui se fait document par document. De plus, on ne peut exclure que des pressions politiques continuent à influencer sur le rythme et surtout le contenu de la procédure.

Il n'empêche que les historiens ne peuvent que se réjouir de l'institution de règles. L'accès incontrôlé des premières années n'a pas seulement entr'ouvert la porte à des irrégularités - auxquelles des chercheurs n'ont pas échappé - mais aussi à une frénésie de publication pas nécessairement favorable au sens critique.

D'autre part, on peut constater un certain renouveau du positivisme le plus plat. Il s'agit certes de la découverte de sources souvent inédites, parfois du plus haut intérêt mais elles ne recèlent pas plus «la vérité» que n'importe quel document d'archive. Leur utilisation exige toutes les précautions de rigueur: connaissances approfondies de la période, travail de longue haleine - souvent fastidieux - dans les archives afin de les mettre en contexte et surtout élaboration d'outils conceptuels appropriés. La recherche historique n'a rien à gagner d'affirmations péremptoires, de conclusions hâtives ou de productions à caractère purement médiatique.

De même, il serait regrettable de revenir à une histoire purement descriptive et événementielle, donc réductrice, qui ne tiendrait pas compte de toutes les dimensions politiques, culturelles, économiques, sociales, voire symboliques d'un phénomène.²⁷

25 Une commission parlementaire avait été instaurée à cet effet. Elle était présidée par le général Dmitrij Volkogonov.

26 Texte de la loi «Les bases de la législation de la Fédération de Russie sur les fonds d'archives de la Fédération de Russie», no 5341-1. Il comporte 7 chapitres et 25 articles (cf. *Izvestija*, 14 juillet 1993 et *Rossijskaja Gazeta*, 14 août 1993). Le décret gouvernemental no 838 fut signé par le Premier ministre.

27 Pour une critique de ces dérives en France, cf. Pierre Broué. Claude Penetier, Serge Wolikow, «Archives de Moscou: les enjeux», in *La Revue*, avril-juin 1994, no 7, pp. 105-110.